

le 25, six jours après, et prit les caractères d'une variole grave; la malade guérit. Ce fait prouve à plus forte raison qu'on ne peut guère espérer aucune modification de la variole quand la vaccination est pratiquée une fois la maladie déclarée.

## X

## Prophylaxie de la variole et vaccination.

Il n'y a qu'une seule prophylaxie de la variole, c'est la vaccination et la revaccination méthodiquement pratiquées; on sait, en effet, que l'immunité créée par une vaccination antérieure ne dure pas très longtemps. Elle varie, il est vrai, avec chaque sujet, mais elle ne dépasse pas en moyenne une dizaine d'années. La revaccination a donné même des succès après un temps beaucoup plus court, six à sept ans, et ces succès sont d'autant plus nombreux que le sujet est plus jeune, c'est-à-dire à la période de la vie où la « rénovation des tissus », suivant l'expression de Layet, est le plus rapide.

Il faudra donc, surtout jusque vers la trentième année, pratiquer *tous les sept ans environ* une revaccination. Grâce à la création de nombreux instituts vaccinaux en France et à l'étranger, rien n'est plus facile que de se procurer du vaccin recueilli dans les meilleures conditions.

De plus en plus, on tend à substituer la vaccination animale à la vaccination jennérienne, non seulement à cause de la facilité beaucoup plus grande à se procurer du vaccin, mais encore et surtout en raison de la possibilité d'inoculer à un sujet sain des germes morbides, souvent latents chez le vaccinifère; les cas de *syphilis vaccinale* ne sont malheureusement pas très exceptionnels.

Quant au manuel opératoire de la vaccination, sur lequel nous n'insisterons pas, il est des plus simples; qu'on pratique une simple piqûre ou que, pour multiplier les voies d'absorption, on ait recours aux scarifications — ce qui est peut-

être préférable pour les revaccinations — les règles les plus minutieuses de l'antisepsie doivent présider à cette petite opération. La lancette sera soigneusement stérilisée et la région des téguments, où doit être pratiquée l'inoculation, nettoyée avec les plus grandes précautions: lavage au savon, à l'alcool, à l'eau boricée.

Si le vaccin a été recueilli avec soin, si l'inoculation a été aseptiquement faite, il est bien exceptionnel de voir survenir à la suite de cette petite opération des accidents quelconques, tels que *phlegmon*, *érysipèle*, etc. Les seules complications que l'opérateur ne peut réellement éviter et qui relèvent le plus souvent d'un état de réceptivité particulière du vacciné sont les *éruptions vaccinales*, qu'il s'agisse soit d'une *vaccine généralisée*, soit d'une dermatose provoquée par le virus vaccinal, tels que le *rash vaccinal*, la *miliaire vaccinale*, le *purpura vaccinal*, etc. Quant au *pemphigus*, à l'*impetigo*, à la *vaccine ulcéreuse*, à l'*ecthyma*, etc., qui peuvent se développer à la suite de la vaccination, ils n'apparaissent le plus souvent que chez des sujets chétifs et mal portants; si parfois on peut, dans l'étiologie de ces accidents, incriminer l'origine du vaccin, souvent aussi on ne peut mettre en ligne de compte que le mauvais état général du sujet ou une inoculation secondaire.

Il faudra donc, avant de pratiquer la vaccination chez un enfant, s'assurer que celui-ci est en bonne santé relative et surtout qu'il n'est pas atteint de dermatoses pouvant déterminer des accidents infectieux; s'il en était ainsi, on remettrait à une période ultérieure l'inoculation vaccinale.

Quant aux accidents provoqués par la vaccination, ils ne réclament aucune thérapeutique qui leur soit particulière; les indications sont les mêmes que dans tout autre cas analogue développé dans des conditions étiologiques différentes.

Si la vaccination est le seul moyen réellement prophylactique de la variole, il n'en est pas moins vrai qu'une fois cette maladie déclarée, il y a encore diverses mesures à prendre, et quand on est appelé à soigner un varioleux, il faut

non seulement songer à lui, mais aussi aux autres, c'est-à-dire prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation de la maladie. A cet égard, différentes instructions du Comité consultatif d'hygiène sont utiles à consulter, et il est certain que la nouvelle loi de 1892, qui rend obligatoire la déclaration des maladies épidémiques, en particulier la variole, permettra bien mieux que par le passé de prendre des mesures de défense en cas d'épidémie.

Rappelons seulement l'isolement obligatoire du malade, le soin que l'infirmier et ceux qui approchent le varioleux doivent prendre de se laver les mains dans des solutions antiseptiques, la nécessité où ils doivent être de se couvrir de vêtements appropriés (blouse fermée, pantalon de toile, caoutchoucs aux pieds, etc.), pour séjourner près du malade, etc., etc.

Les linges, les draps ayant servi pour les soins à donner au varioleux seront immergés dans des solutions désinfectantes, ou bien, si la chose est possible, transportés dans des sacs hermétiquement clos à l'étuve, à la désinfection, etc., etc.

Il y a là toute une série de mesures prophylactiques qu'un médecin doit connaître; il devra de même surveiller la désinfection des locaux, une fois le malade définitivement guéri et rentré dans la circulation. Nous n'avons pas à insister sur ces mesures d'hygiène qui ont été minutieusement décrites à plusieurs reprises dans différentes instructions du Comité consultatif d'hygiène de France.

## CHAPITRE IV

### TRAITEMENT DE LA VARICELLE

PAR

WILLIAM OETTINGER

Médecin de la Maison municipale de santé.

#### I

##### Nature et étiologie de la varicelle.

La varicelle est une fièvre éruptive de la première et de la seconde enfance, quoiqu'on l'observe parfois chez l'adulte.

L'éruption qui la caractérise et qui est constituée par des bulles ou des vésicules, à contenu d'abord transparent et très rapidement louche, et qui font place à des croûtelles, présente souvent une assez grande analogie avec les pustules de la variole et surtout avec celles de la varioloïde.

De là l'expression populaire de « petite vérole volante » et l'opinion qui a prévalu pendant longtemps, et que quelques auteurs admettent encore, que la varicelle n'est que la forme a plus atténuée de la variole.

De nombreuses raisons — ne serait-ce que l'absence d'immunité créée par la vaccine — que nous n'avons pas à exposer ici, militent en faveur de la spécificité de la varicelle, et c'est actuellement l'opinion généralement admise.

La varicelle est une affection essentiellement bénigne, provoquant peu de réaction générale, sauf dans quelques cas où le début paraît être celui d'une fièvre grave; c'est, en particulier, dans cette occasion que l'éruption est précédée ou accompagnée de véritables *rashes*.